

Département	Arrondissement	Canton	
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un et le dix-sept août à dix-sept heures trente-six minutes, Mme le maire de la commune a envoyé un mail à :

M LURAT Thierry, Mme JOUIN Sylvie, M GONÇALVES Patrik, Mme CASTEL Blandine, adjoints, MM AMOUR Philippe, BOIRE Jean, Mme OLIVIER Brigitte MM DENIS Gilles et TROTEZ Emeric, conseillers municipaux, sollicitant leur vote, par retour de mail, pour modifier l'article 7 de la délibération n° 35/2021 du 23 juin 2021.

**Objet** : approbation modification article 7 délibération n° 35/2021.

VU la délibération du conseil municipal du 23 juin 2021 approuvant la création d'une régie de recettes,

VU la demande de la DDFIP03 en date du 5 août 2021,

**Considérant** que l'article 7 doit préciser l'ouverture d'un compte dépôts de fonds auprès de la DDFIP de l'Allier,

Madame le maire propose la rédaction de l'article 7 telle que reproduit ci-après :

**Article 7** : les recouvrements des produits seront effectués par chèques ou espèces qui seront déposés sur le compte de dépôts de fonds ouvert auprès de la DDFIP Allier.

Les autres articles restent inchangés.

Le conseil municipal, à 10 voix pour, adopte l'article 7 tel que cité ci-dessus.

Fait à BUXIERES-LES-MINES, le 20 août 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Allier le 23 août 2021

Affiché le 24 août 2021

Pour extrait conforme,  
BOUNAB Agnès, maire,



*Agnès Bounab*